

ABONNEMENT - saison 2022 / 2023

2 août 2022 au 30 juin 2023

(Prière d'écrire lisiblement)

Monsieur Madame

Nom, Prénom :

Adresse :

N° postal : Localité :

N° de portable : Courriel :

N° de tél. prof. : Date de naissance :

AVIEZ-VOUS UN ABONNEMENT DURANT LA SAISON 2021/2022

OUI NON

N° abonnement :

TARIF : voir conditions au verso

- CHF 300.- tarif plein
- CHF 150.- tarif réduit
- CHF 110.- (20 ans / 20 francs)
- CHF 60.- casier n°..... (en fonction des disponibilités)

Dès le paiement de votre abonnement, vous pourrez retirer votre carte, dans les 5 jours ouvrables, à la réception du Centre sportif de la Queue-d'Arve. La réception est ouverte **du lundi au vendredi de 8h30 à 20h.**

Genève, le :

Signature :

Par ma signature, je reconnais également avoir pris connaissance des conditions de location stipulées au verso.

Réservé au Service des sports

N° ticket :

Payé le :

G. I.S :

Conditions de location

Les abonnements sont valables du 2 août 2022 au 30 juin 2023

1. Les abonnements donnent droit à une séance de 3 heures

Horaires d'ouvertures :

**Lundi 10h-22h / Mardi 11h-22h / Mercredi 8h-12h30 - 18h-22h / Jeudi 8h-22h / Vendredi 8h-22h
Samedi 8h-18h / Dimanche 9h-18h**

2. Tarifs TVA incluse (dès l'âge de 9 ans)

CHF 300.- / la saison - tarif plein.

CHF 150.- / la saison - tarif réduit selon les dispositions du règlement LC 21-74 / annexe 1 des installations sportives de la Ville de Genève, sur présentation d'une carte de légitimation.

CHF 110.- / la saison - sur présentation de la carte 20 ans / 20 francs.

CHF 60.- / la saison - casier réservé pour les détenteur-trice-s d'un abonnement, selon disponibilité.
(Ils devront être libérés le 30 juin 2023, au plus tard).

3. Règles

Les abonnements sont non transmissibles.

Les usager-ère-s doivent obligatoirement s'annoncer à la réception du centre à leur arrivée.

Il est strictement interdit de donner ou de recevoir des leçons privées.

Des contrôles inopinés peuvent être effectués.

Seul-e-s les détenteur-trice-s d'abonnement ou d'une quittance ont accès au mur d'escalade.

Aucun essai gratuit n'est autorisé.

En cas de nécessité, le Service des sports se réserve le droit de supprimer l'accès du mur.

5. Sécurité

La Ville de Genève décline toute responsabilité en cas d'accident.

Chacun grimpe sous sa propre responsabilité. Il est obligatoirement assuré par une tierce personne.

Un matériel adapté est indispensable (corde, baudrier, mousquetons, chaussons d'escalade).

L'escalade sans corde est strictement interdite.

6. Renseignements

Centre sportif de la Queue d'Arve – Rue François Dussaud 12 – 1227 Les Acacias – Tél. 022 418 44 44